

## 1.6 Mouvements de main-d'œuvre

En 2021, en France métropolitaine, 18,3 millions de **contrats à durée déterminée (CDD)** ont été signés dans les établissements du secteur privé hors agriculture et intérim ► **figure 1**. Après un recul marqué en 2020 sous l'effet de la crise sanitaire, les embauches en CDD ont rebondi en 2021 (+ 19,0 % après – 26,0 %), sans toutefois retrouver leur niveau de 2019. Les embauches en contrat à durée indéterminée (CDI) ont également rebondi (+ 29,4 % après – 20,3 %), à 4,0 millions en 2021, dépassant leur niveau d'avant-crise de 3,1 %.

En 2021, 21,7 millions de contrats ont pris fin. Les **sorties** de CDD et de CDI ont augmenté dans des proportions comparables (+ 16,3 % dans les deux cas), mais alors que les sorties de CDI dépassent leur niveau d'avant-crise, les sorties de CDD restent nettement en deçà de leur niveau de 2019, après une chute plus forte en 2020 (– 25,5 %, contre – 11,7 % pour les sorties de CDI). La hausse des sorties de CDI en 2021 a essentiellement résulté des démissions (+ 26,0 %) et des fins de période d'essai (+ 22,6 %), qui atteignent toutes deux des niveaux inédits, pour partie par effet de rattrapage après la forte

baisse enregistrée pendant la crise sanitaire ► **figure 2**. Les ruptures conventionnelles et les licenciements pour motif personnel ont augmenté dans une moindre mesure (respectivement + 9,1 % et + 7,7 %). À l'inverse, les licenciements économiques se sont repliés après une forte hausse en 2020 (– 12,2 % après + 18,1 %).

En 2021, embauches et fins de contrat restent en moyenne très inférieures à leur niveau de 2019 dans le secteur tertiaire alors qu'elles s'en rapprochent dans l'industrie et les dépassent largement dans la construction ► **figure 3**. Les embauches et les fins de contrat dans les établissements de plus de 50 salariés retrouvent presque en 2021 leur niveau d'avant-crise, tandis qu'elles se situent à un niveau sensiblement inférieur dans les établissements de moins de 10 salariés et ceux de 10 à 49 salariés.

En 2021, la part de **contrats courts** dans les CDD arrivés à terme atteint 81,6 % (+ 1,8 point par rapport à 2020). Elle reste inférieure à son niveau d'avant-crise (– 2,2 points par rapport à 2019), en particulier dans l'industrie (– 4,3 points) et dans la construction (– 2,7 points). ●

### ► Avertissement

Depuis juin 2018, les déclarations sociales nominatives (DSN) remplacent les sources historiques de suivi des mouvements de main-d'œuvre ► **sources et méthodes**. Un important travail méthodologique a été entrepris pour rétropoler les séries, qui sont encore susceptibles d'être révisées. Ce chantier a également conduit à un élargissement du champ à tous les établissements, hors agriculture et hors intérim, permettant une présentation des séries en niveau. Cependant, l'écart entre les embauches et les fins de contrat ne doit pas être interprété comme une variation d'emploi en raison des différences importantes de champs et de concepts entre les mouvements de main-d'œuvre et les Estimations d'emploi.

### ► Définitions

Les **contrats à durée déterminée (CDD)** comprennent ici les contrats en alternance et les contrats aidés.

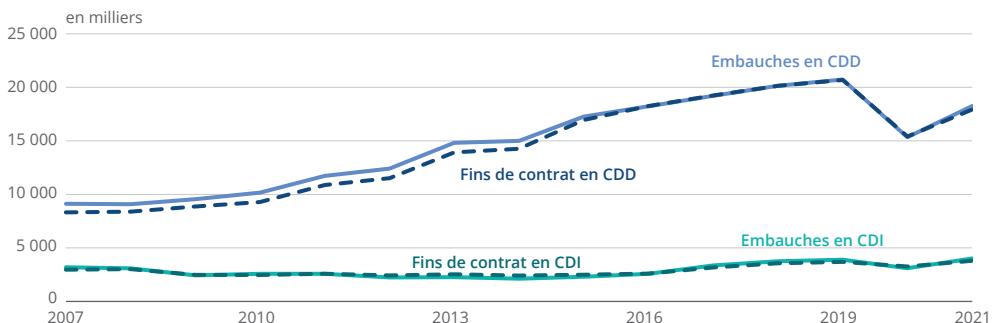
Les **sorties** regroupent les fins de CDD, démissions, licenciements économiques et pour motif personnel, ruptures conventionnelles, fins de période d'essai, départs à la retraite, ou autres cas.

Les **contrats courts** correspondent aux contrats de moins d'un mois.

### ► Pour en savoir plus

- « Données sur les mouvements de main-d'œuvre : évolutions méthodologiques entre juin 2018 et juillet 2020 », Dares, juillet 2020.
- « Reconstitution des mouvements de main-d'œuvre depuis 1993 : guide méthodologique », Document d'études n° 221, Dares, juin 2018.
- Retrouvez des données complémentaires sur la part de contrats courts dans les CDD en téléchargement sur [www.insee.fr](http://www.insee.fr).

## ► 1. Embauches et fins de contrat à durée déterminée (CDD) et indéterminée (CDI) de 2007 à 2021



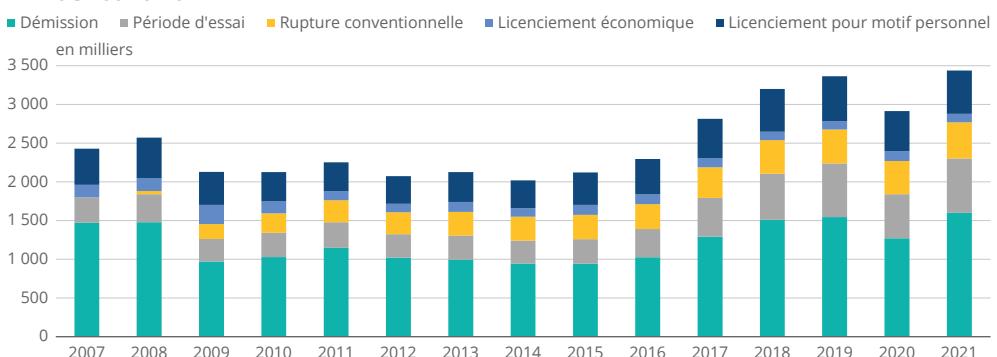
Note : les embauches et fins de contrat n'intègrent pas les transferts entre établissements d'une même entreprise.

Lecture : 18 253 300 CDD ont été signés en 2021.

Champ : France métropolitaine, établissements du secteur privé (hors agriculture et intérim).

Source : Dares, MMO, données rétropolées avant 2016.

## ► 2. Fins de contrat à durée indéterminée (CDI) selon les principaux motifs de rupture de 2007 à 2021



Note : les fins de contrat n'intègrent pas les transferts entre établissements d'une même entreprise.

Lecture : 1 601 200 CDI ont pris fin en 2021 à la suite de démissions.

Champ : France métropolitaine, établissements du secteur privé (hors agriculture et intérim).

Source : Dares, MMO, données rétropolées avant 2016.

## ► 3. Mouvements de main-d'œuvre selon les caractéristiques des établissements en 2021

	Embauches			Fins de contrat		
	Niveau (en milliers)	Évolution 2020/2021 (en %)	Évolution 2019/2021 (en %)	Niveau (en milliers)	Évolution 2020/2021 (en %)	Évolution 2019/2021 (en %)
<b>Nombre de salariés</b>						
Moins de 10	6 482,0	32,8	- 15,6	6 046,8	27,5	- 19,1
10 à 49	5 771,4	16,3	- 16,2	5 674,6	11,2	- 17,2
50 ou plus	10 014,3	16,5	- 0,4	10 000,9	13,3	- 0,6
<b>Secteur d'activité</b>						
Industrie	863,3	21,7	- 0,7	830,0	10,9	- 2,4
Construction	692,2	15,1	7,8	650,7	14,0	8,9
Tertiaire	20 712,2	20,9	- 10,4	20 241,6	16,6	- 11,8
<b>Ensemble</b>	<b>22 267,7</b>	<b>20,7</b>	<b>- 9,6</b>	<b>21 722,3</b>	<b>16,3</b>	<b>- 10,9</b>

Note : les fins de contrat n'intègrent pas les transferts entre établissements d'une même entreprise.

Lecture : 650 700 contrats ont pris fin dans le secteur de la construction en 2021, soit 14,0 % de plus qu'en 2020 et 8,9 % de plus qu'en 2019.

Champ : France métropolitaine, établissements du secteur privé (hors agriculture et intérim).

Source : Dares, MMO, données rétropolées avant 2016.